

Remarque liminaire : En cas de doute ou pour toute situation spécifique d'élève qui ne serait pas traitée dans le présent document, se référer au *Cadre général de l'évaluation*.

A la demande des parents, le conseil de direction apprécie les circonstances particulières (par exemple une scolarité gravement et durablement perturbée par une absence prolongée, une arrivée récente d'un autre canton ou de l'étranger). Pour qu'une circonstance particulière soit retenue, il faut qu'une réussite ultérieure soit jugée probable.

Le conseil de direction statue d'office sur les cas limites, à l'exception des décisions d'orientation en fin de 8^e année et de passage d'un niveau à l'autre en 9^e, 10^e et 11^e années. Dans le cadre de la promotion, si le groupe des disciplines artistiques présente une insuffisance entraînant un dépassement du seuil de cas limite, la situation est également examinée d'office par le conseil de direction.

Fin de 4^e année

Conditions de promotion

A, AA ou LA en français et mathématiques

Cas limites PA en français ou PA en mathématiques
Les objectifs en lecture doivent être atteints. Si tel n'est pas le cas, le conseil de direction prend les mesures adéquates.

ou

Elève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours

Fin de 6^e année

Conditions de promotion

Groupe I français + mathématiques + allemand + CE¹ 16 points et plus
Groupe II arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles 12 points et plus

Cas limites Max. 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 2 groupes et max. 1 point dans un groupe

ou

Elève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours

Fin de 8^e année

Conditions de promotion

Groupe I français + mathématiques + allemand + sciences de la nature 16 points et plus²
Groupe II géographie + histoire + anglais 12 points et plus
Groupe III arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles 12 points et plus

Cas limites Max 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 1 point dans un groupe

ou

Elève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours

ou

Elève en échec ayant déjà redoublé 2 fois au cours de sa scolarité

Conditions d'orientation

Accès à la voie pré-gymnasiale

Groupe I français + mathématiques + allemand + sciences de la nature 20 points et plus²
Groupe II géographie + histoire + anglais 13,5 points et plus

Accès aux niveaux de la voie générale

Niveau 1 moyenne annuelle finale de la discipline de 4 ou moins²
Niveau 2 moyenne annuelle finale de la discipline de 4,5 et plus²

¹ Connaissance de l'environnement, regroupement des disciplines géographie, histoire et sciences de la nature.

² Pour le français, les mathématiques et l'allemand, la moyenne annuelle finale arrondie au demi-point prend en compte la moyenne annuelle décimale à hauteur de 70 % et la note obtenue à l'ECR à hauteur de 30 %.

Composition des groupes de disciplines en 9^e, 10^e et 11^e années

Groupe I français + mathématiques + allemand + sciences de la nature + option spécifique (OS) ou, en VG, option de compétences orientées métiers (OCOM) artisanale, artistique, commerciale ou technologique

Groupe II géographie + histoire + anglais

Groupe III arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles* ou éducation nutritionnelle*

*Ces disciplines ne figurent pas à la grille horaire des 10^e et 11^e années de la VP.

9^e : fin du 1^{er} semestre

	Voie générale	Voie pré-gymnasiale								
Conditions de réorientation	<table border="1"> <tr> <td>9^e VG ↑ 9^e VP</td> <td> Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS, 24 pts et plus³ Groupe II 13,5 pts et plus⁴ Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes </td> </tr> <tr> <td>niveau 1 ↑ niveau 2</td> <td>5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée</td> </tr> <tr> <td>niveau 2 ↑ niveau 1</td> <td>Sur demande des parents ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée</td> </tr> </table>	9 ^e VG ↑ 9 ^e VP	Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS, 24 pts et plus ³ Groupe II 13,5 pts et plus ⁴ Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes	niveau 1 ↑ niveau 2	5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée	niveau 2 ↑ niveau 1	Sur demande des parents ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée	<table border="1"> <tr> <td>9^e VP → 9^e VG</td> <td> Sur demande des parents ou sur préavis du conseil de classe En principe, mise en niveau 2 dans les trois disciplines à niveaux </td> </tr> </table>	9 ^e VP → 9 ^e VG	Sur demande des parents ou sur préavis du conseil de classe En principe, mise en niveau 2 dans les trois disciplines à niveaux
	9 ^e VG ↑ 9 ^e VP	Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS, 24 pts et plus ³ Groupe II 13,5 pts et plus ⁴ Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes								
	niveau 1 ↑ niveau 2	5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée								
niveau 2 ↑ niveau 1	Sur demande des parents ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée									
9 ^e VP → 9 ^e VG	Sur demande des parents ou sur préavis du conseil de classe En principe, mise en niveau 2 dans les trois disciplines à niveaux									
Conditions d'abandon d'un cours suivi en VP	<table border="1"> <tr> <td>enseignement VP ↑ niveau 2</td> <td>Sur demande des parents ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée</td> </tr> <tr> <td>OS ↑ OCOM</td> <td>3 ou moins et sur demande des parents ou Les 3 disciplines en niveau 1</td> </tr> </table>	enseignement VP ↑ niveau 2	Sur demande des parents ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée	OS ↑ OCOM	3 ou moins et sur demande des parents ou Les 3 disciplines en niveau 1					
	enseignement VP ↑ niveau 2	Sur demande des parents ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée								
OS ↑ OCOM	3 ou moins et sur demande des parents ou Les 3 disciplines en niveau 1									

³ Ce seuil s'abaisse d'un point par discipline parmi le français, les mathématiques et l'allemand pour laquelle ou lesquelles l'élève aurait suivi un enseignement en voie pré-gymnasiale.

⁴ Ce seuil est de 13 points si l'élève a suivi un enseignement en voie pré-gymnasiale pour l'anglais.

Fin de 9^e année

	Voie générale	Voie pré-gymnasiale
Conditions de promotion	<p>Groupe I 20 points et plus Groupe II 12 points et plus Groupe III 12 points et plus</p> <p>Cas limites Max. 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 1 point dans un groupe</p> <p>ou</p> <p>Elève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours</p> <p>ou</p> <p>Elève en échec ayant déjà redoublé 2 fois au cours de sa scolarité</p>	<p>Groupe I 20 points et plus Groupe II 12 points et plus Groupe III 12 points et plus</p> <p>Cas limites Max. 1 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 0,5 point dans un groupe</p>
Conditions de réorientation pour un élève de VG promu ou pour un élève de VP non promu	<p>9^e VG ↑ 10^e [9^e] VP</p> <p>Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS, 24 points et plus³ Groupe II 13,5 points et plus⁴</p> <p>Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes</p>	<p>Elève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours</p> <p>ou</p> <p>Elève en échec ayant déjà redoublé 2 fois au cours de sa scolarité</p> <p>ou</p> <p>Sur demande des parents ou sur préavis du conseil de classe</p> <p>En principe, mise en niveau 2 dans les trois disciplines à niveaux</p>
	<p>9^e VG ↑ 9^e VP</p> <p>Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et sans compter l'OCOM, 20 points et plus³ Groupe II 13,5 points et plus⁴</p> <p>Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes</p>	
Conditions de mise en niveaux pour un élève non promu	<p>niveau 1 ↑ niveau 2</p> <p>5,5 et plus</p> <p>ou</p> <p>5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée</p>	
	<p>niveau 2 ↑ niveau 1</p> <p>3 ou moins</p> <p>ou</p> <p>3,5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée</p>	
Conditions d'abandon d'un cours suivi en VP	<p>niveau 1 ↑ niveau 2</p> <p>5 et plus</p> <p>ou</p> <p>4,5 sur préavis du conseil de classe</p>	
	<p>niveau 2 ↑ niveau 1</p> <p>3 ou moins</p> <p>ou</p> <p>3,5 sur préavis du conseil de classe</p>	
	<p>enseignement VP ↑ niveau 2</p> <p>3,5 ou moins</p>	
	<p>OS ↑ OCOM</p> <p>3,5 ou moins</p> <p>ou</p> <p>Les 3 disciplines en niveau 1</p>	

10 ^e : fin du 1 ^{er} semestre		Voie générale	Voie pré-gymnasiale
Conditions de réorientation	niveau 1 ↑ niveau 2	5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée	
	niveau 2 ↑ niveau 1	Sur demande des parents ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée	
Conditions d'abandon d'un cours suivi en VP	OS ↑ OCOM	Les 3 disciplines en niveau 1	

⁵ Ce seuil s'abaisse d'un point par discipline parmi le français, les mathématiques et l'allemand pour laquelle ou lesquelles l'élève aurait suivi un enseignement en voie pré-gymnasiale.

⁶ Ce seuil est de 13 points si l'élève a suivi un enseignement en voie pré-gymnasiale pour l'anglais.

Fin de 10^e année

	Voie générale	Voie pré-gymnasiale
Conditions de promotion	<p>Groupe I 20 points et plus Groupe II 12 points et plus Groupe III 12 points et plus</p> <p>Cas limites Max. 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 1 point dans un groupe</p> <p>ou</p> <p>Elève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours</p> <p>ou</p> <p>Elève en échec ayant déjà redoublé 2 fois au cours de sa scolarité</p>	<p>Groupe I 20 points et plus Groupe II 12 points et plus Groupe III 8 points et plus</p> <p>Cas limites Max. 1 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 0,5 point dans un groupe</p>
Conditions de réorientation pour un élève de VG promu ou pour un élève de VP non promu	<p>10^e VG ↑ 11^e (10^e) VP</p> <p>Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS, 24 points et plus⁵ Groupe II 13,5 points et plus⁶ Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes</p>	<p>Elève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours</p> <p>ou</p> <p>Elève en échec ayant déjà redoublé 2 fois au cours de sa scolarité</p> <p>ou</p> <p>Sur demande des parents ou sur préavis du conseil de classe</p> <p>En principe, mise en niveau 2 dans les trois disciplines à niveaux</p>
	<p>10^e VG ↑ 10^e VP</p> <p>Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et sans compter l'OCOM, 20 points et plus⁵ Groupe II 13,5 points et plus⁶ Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes</p>	
	<p>niveau 1 ↑ niveau 2</p> <p>5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée</p>	
	<p>niveau 2 ↑ niveau 1</p> <p>3 ou moins ou 3,5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée</p>	
Conditions de mise en niveaux pour un élève non promu	<p>niveau 1 ↑ niveau 2</p> <p>5 et plus ou 4,5 sur préavis du conseil de classe</p>	
	<p>niveau 2 ↑ niveau 1</p> <p>3 ou moins ou 3,5 sur préavis du conseil de classe</p>	
Conditions d'abandon d'un cours suivi en VP	<p>enseignement VP ↑ niveau 2</p> <p>3,5 ou moins</p>	
	<p>OS ↑ OCOM</p> <p>3,5 ou moins ou Les 3 disciplines en niveau 1</p>	

11 ^e : fin du 1 ^{er} semestre		Voie générale	Voie pré-gymnasiale
Conditions de réorientation	niveau 1 ↑ niveau 2	5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée	
	niveau 2 ↑ niveau 1	Sur demande des parents ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée	
Conditions d'abandon d'un cours suivi en VP	OS ↑ OCOM	Les 3 disciplines en niveau 1	

⁷ Ce seuil s'abaisse d'un demi-point par discipline parmi le français, les mathématiques et l'allemand pour laquelle ou lesquelles l'élève aurait suivi un enseignement en voie pré-gymnasiale.

⁸ Pour l'élève de voie générale qui a suivi une option spécifique en remplacement des options de compétences orientées métiers, ce seuil est de 24 points en prenant en compte la moyenne annuelle de l'option spécifique. Ces deux seuils s'abaissent d'un point par discipline parmi le français, les mathématiques et l'allemand pour laquelle ou lesquelles l'élève aurait suivi un enseignement en voie pré-gymnasiale.

⁹ Ce seuil est de 13 points si l'élève a suivi un enseignement en voie pré-gymnasiale pour l'anglais.

		Fin de 11 ^e année				
		Voie générale	Voie pré-gymnasiale			
Conditions de certification		Groupe I 20 points et plus Groupe II 12 points et plus Groupe III 12 points et plus Cas limites Max. 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 1 point dans un groupe	Groupe I 20 points et plus Groupe II 12 points et plus Groupe III 8 points et plus Cas limites Max. 1 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 0,5 point dans un groupe			
	Conditions de mise en niveaux pour un élève non certifié	<table border="1"> <tr> <td>niveau 1 ↑ niveau 2</td> <td>5 et plus ou 4,5 sur préavis du conseil de classe</td> </tr> <tr> <td>niveau 2 ↑ niveau 1</td> <td>3 ou moins ou 3,5 sur préavis du conseil de classe</td> </tr> </table>	niveau 1 ↑ niveau 2	5 et plus ou 4,5 sur préavis du conseil de classe	niveau 2 ↑ niveau 1	3 ou moins ou 3,5 sur préavis du conseil de classe
niveau 1 ↑ niveau 2	5 et plus ou 4,5 sur préavis du conseil de classe					
niveau 2 ↑ niveau 1	3 ou moins ou 3,5 sur préavis du conseil de classe					
Solutions autres pour un élève non certifié	Rattrapage L'élève est âgé de 16 ans au minimum et de 17 ans au maximum au 31 juillet de l'année de l'inscription (11 ^e année)	Obtention du certificat VG Groupe I 18 points et plus Groupe II 11 points et plus Groupe III 8 points et plus Cas limites Max. 1 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 0,5 point dans un groupe				
Conditions d'accès aux classes de raccordement	Certificat VG → Rac1 Les 3 disciplines en niveau 2, FRA + MAT + ALL 12 points et plus ⁷ ou 1 discipline en niveau 1 et 2 disciplines en niveau 2, FRA + MAT + ALL 13 points et plus ⁷ ou 2 disciplines en niveau 1 et 1 discipline en niveau 2, FRA + MAT + ALL 14 points et plus ⁷ ou Les 3 disciplines en niveau 1 FRA + MAT + ALL 15 points et plus Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans le total des points					
	Certificat VG → Rac2 Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et sans compter l'OCOM, 20 points et plus ⁸ Groupe II 13,5 points et plus ⁹ Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes	Certificat VG → Rac2 Obtention du certificat VG et moyenne annuelle finale de 4 et plus dans au minimum deux disciplines du groupe I, dont le français et/ou les mathématiques				
Conditions d'accès aux écoles de culture générale et de commerce des gymnases ou de maturité professionnelle	Certificat VG → ECG / EC / Matu Pro Les 3 disciplines en niveau 2, FRA + MAT + ALL + SCN 18 pts et plus ⁷ ou 1 discipline en niveau 1 et 2 disciplines en niveau 2, FRA + MAT + ALL + SCN 19 pts et plus ⁷ Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans le total des points	Certificat VG → ECG / EC / Matu Pro Obtention du certificat VG et moyenne annuelle finale de 4 et plus dans au minimum deux disciplines du groupe I, dont le français et/ou les mathématiques				

Composition des groupes de disciplines dans les classes de raccordement

Groupe I	français + mathématiques + allemand + sciences de la nature (Rac1 et Rac2) + option spécifique (OS) (Rac2)
Groupe II	géographie–histoire + anglais
Groupe III	arts visuels–musique–activités créatrices et manuelles (Rac1) arts visuels–musique (Rac2)

Fin de l'année de raccordement

	Raccordement 1	Raccordement 2
Conditions de certification	<p>Groupe I 16 points et plus Groupe II 8 points et plus Groupe III 4 points et plus</p> <p>Cas limites Max. 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 1 point dans un groupe</p>	<p>Groupe I 20 points et plus Groupe II 8 points et plus Groupe III 4 points et plus</p> <p>Cas limites Max. 1 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 0,5 point dans un groupe</p>
Conditions d'accès aux classes de raccordement 2	<p>Certificat VG → Rac2</p> <p>Groupe I 20 points et plus Groupe II 9 points et plus</p> <p>Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes</p>	
Conditions d'accès aux écoles de culture générale et de commerce des gymnases ou de maturité professionnelle	<p>Certificat VG → ECG / EC / Matu Pro</p> <p>FRA + MAT + ALL + SCN 18 pts et plus</p> <p>Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans le total des points</p>	